



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
29 septembre 2014
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement

**Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement
économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement
équitable et durable**

Deuxième session

Genève, 8-9 décembre 2014

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Vers un système commercial multilatéral favorable à un développement équitable et durable.
4. Adoption du rapport de la réunion.



II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. Les experts sont invités à élire un président et un vice-président-rapporteur.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion figure dans la section I ci-dessus. Un programme détaillé sera disponible une semaine avant la réunion.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.5/4 Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Vers un système commercial multilatéral favorable à un développement équitable et durable

3. Le thème de la présente session de la réunion d'experts pluriannuelle a été arrêté lors des consultations du Président du Conseil du commerce et du développement, le 15 janvier 2013.

4. L'objectif de la session est de procéder à un échange de vues, d'expériences et d'enseignements tirés concernant les politiques et les mesures à tous les niveaux pour que le système commercial multilatéral contribue davantage à un développement équitable et durable. Cet objectif sera atteint au moyen d'exposés présentés par des experts issus d'organismes publics compétents ainsi que d'organisations internationales, d'universités, d'établissements de recherche et de la société civile, et par le biais d'un débat interactif. Parmi les questions qui pourraient être examinées au cours de la session figurent:

- a) L'évolution de la contribution du commerce et du système commercial multilatéral à une croissance équitable et à un développement durable;

- b) Les mesures à prendre pour faire en sorte que l'intégration commerciale soit équitable et durable et contribue au développement des capacités de production;

- c) Le rôle du système commercial multilatéral pour ce qui est de limiter toutes les formes de protectionnisme;

- d) L'analyse de l'impact des mesures/obstacles non tarifaires sur les perspectives commerciales et de développement des pays en développement;

- e) Le rôle de l'intégration et de la coopération régionales, y compris de la coopération Sud-Sud, de la coopération triangulaire et d'autres formes de coopération, en complément des approches multilatérales visant à instaurer un environnement favorable;

- f) Les nouvelles questions en matière de commerce et de développement.

5. L'examen de ces questions est proposé alors que la communauté internationale doit définir le cadre de développement pour l'après-2015 et les objectifs en matière de développement durable, domaine dans lequel le commerce devrait jouer un rôle de catalyseur. L'expérience montre que les gains d'efficacité tirés de l'intégration commerciale ne permettent pas automatiquement de développer tous les secteurs de l'économie et que ce but peut être atteint seulement si les pouvoirs publics s'y emploient résolument. D'où la nécessité d'adopter des politiques publiques cohérentes et intégrées favorisant la transformation structurelle, aux niveaux macroéconomique et sectoriel, afin de renforcer les capacités de production générales et, partant, de contribuer à une diversification de l'économie, à une mise à niveau technologique et à la création d'emplois. Ces nouvelles orientations et priorités doivent être soutenues par un environnement économique favorable qui inclut notamment un système commercial et financier multilatéral ouvert, transparent, non exclusif, non discriminatoire et fondé sur des règles. Malgré des revers répétés, le multilatéralisme reste un bien public mondial qui mérite d'être appuyé et défendu. Le rôle central et la crédibilité du système commercial multilatéral s'érodent à mesure que la gestion mondiale du commerce se fragmente devant la prolifération des mécanismes régionaux et multilatéraux. Bien que les participants à la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC (qui s'est tenue du 3 au 6 décembre 2013, à Bali (Indonésie)) aient adopté un ensemble de décisions, y compris l'Accord sur la facilitation des échanges, les difficultés rencontrées pour mettre en œuvre le Paquet de Bali rendent encore plus incertaine la perspective que les travaux de l'après-Bali mènent à la conclusion du Cycle de Doha. Des efforts devront être accomplis pour que l'ensemble des mécanismes en place, multilatéraux ou autres, permettent d'instaurer des conditions propices au développement durable.

6. En s'inspirant des débats et des recommandations de la première session de la présente réunion d'experts pluriannuelle, les experts participant à cette deuxième session s'efforceront, entre autres, d'encourager une meilleure compréhension de la façon dont le système commercial multilatéral peut contribuer à un développement équitable et durable et de permettre un échange de données d'expérience et d'enseignements tirés afin de promouvoir une approche cohérente et intégrée du commerce et d'un développement équitable et durable aux niveaux national, régional et international.

7. Afin de faciliter le débat, le secrétariat de la CNUCED a établi une note thématique qui examine les tendances récentes du commerce et du développement, aborde les questions d'actualité liées aux négociations commerciales multilatérales et aux accords commerciaux régionaux, et souligne l'importance de veiller à ce que le système commercial multilatéral, et les autres mécanismes en place, soient les facteurs essentiels d'un développement équitable et durable.

8. En outre, les experts sont invités à rédiger des études de cas sur le thème de la réunion, qui seront distribuées aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.5/5

Vers un système commercial multilatéral favorable à un développement équitable et durable

Point 4
Adoption du rapport de la réunion

9. Le rapport de la réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa prochaine session. Les participants voudront sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la réunion.

Contribution des experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves notes (5 à 12 pages environ) en tant que contribution aux travaux de la réunion. Ces documents seront distribués aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles ils auront été reçus. Ils doivent être communiqués à l'avance au secrétariat de la CNUCED et être adressés à M^{me} Mina Mashayekhi et M. Aurangzeb Butt, Palais des Nations, CH-1211, Suisse; télécopieur: +41 22 917 0044; courriel: mina.mashayekhi@unctad.org et aurangzeb.butt@unctad.org.



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
8 décembre 2014
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement
d'un environnement économique favorable
à tous les niveaux à l'appui d'un développement
équitable et durable
Deuxième session
Genève, 8 et 9 décembre 2014
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Rectificatif

Sans objet en français.

GE.14-23835 (F) 091214 091214



* 1 4 2 3 8 3 5 *

Merci de recycler

